



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 155      006      2023

**Date de la convocation et de l'affichage : 10 novembre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

**Etaient présents** : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, HUGOO Isabelle, Conseillers,

**Ont donné procuration** : (4)

COURBOT Monique à DERAM Didier,  
DOOM Emmanuel à MARQUISE Lucas,  
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,  
DEGRAND Christophe à NICOLAS Richard

**Absents/excusés** : (0)

**Secrétaire de séance** : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,  
l'Adjointe déléguée,  
Le Maire,  
CALCOEN David

DEHONDT Florence



**6) CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH – ECOLE SAINT UNION CŒUR DE FLANDRE FINANCEMENT 2024-2025-2026**

Vu la convention du 10 avril 2000 entre la commune de Wormhout et l'école privée Saint Joseph fixant les modalités de financement de l'établissement pour les enfants de la commune de Wormhout,

Cette convention est réévaluée tous les trois ans par avenant ou par renouvellement,

Le dernier avenant arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il convient de le renouveler pour les années 2024, 2025, 2026.

Le forfait calculé pour 2024 sera de :

- 620.82 € par enfant pour les écoliers Wormhutois.

Pour les années 2025 et 2026, une revalorisation annuelle de 2 % est proposée aux fins de faire face à l'inflation.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement ci-annexée.

**VOTE DU CONSEIL**




<b>POUR</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>CONTRE</b>	
<b>ABSENTION</b>	

Le Conseil Municipal après en avoir été informé, décide,

- DE VALIDER cet avenant pour les années 2024-2025-2026,
- DE TRANSMETTRE la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité

Fait et délibéré en séance le 16-11-2023

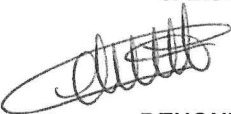

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p><b>MARQUISE Lucas</b></p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, <b>CALCOEN David</b></p>   <p><b>DEHONDT Florence</b></p>
--	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 22-11-2023

et publication ou notification le : 22-11-2023

<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, <b>CALCOEN David</b></p>   <p><b>DEHONDT Florence</b></p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p><b>MARQUISE Lucas</b></p>
---	---